



Direction Régionale de  
l'Environnement



Direction Départementale de  
l'Agriculture et de la Forêt



# Synthèse du Document d'objectifs du Site d'Intérêt Communautaire

## « Salève » Site FR 8201712



et les membres du Comité de Pilotage, présidé par monsieur le Préfet de Haute-Savoie

## NATURA 2000 AU SALEVE

1992	Sommet de RIO, Directive européenne Habitats-Faune-Flore
1997	Pré-étude par le SMS (opérateur) pré-désignation du site
1998	Proposition du site à l'Europe suite à l'accord des élus et des acteurs locaux
2000	Elaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) par le SMS
2001	Transposition de la directive européenne en droit français
2002	Recours national, nouvelle consultation locale et approbation générale au Salève
2003	La commission européenne adopte la liste des sites de la région alpine, le Salève devient officiellement Site d'Intérêt Communautaire
2007	Dernières réglementations françaises N2000 mises à jour nécessaires du DOCOB
2008	Arrêté de désignation officielle du site.

## HABITATS ET ESPECES PRESENTS AU SALEVE

Dans le périmètre du site défini en 1997 par le SMS avec les communes et les services de l'Etat qui couvre 4500 ha dont 1509 ha d'habitat d'intérêt communautaires ont été répertoriés et cartographiés. Au Salève 17 habitats dont **8 prioritaires\*** ont été recensées :

Type d'habitat	Surfaces	Menaces	Objectifs de gestion
<b>Les pelouses et prairies</b> (28 % des surfaces d'habitat)			
<b>Pelouse sèche*</b>	26 ha	Embroussaillage lié au sous-pâturage ou à l'abandon	Maintenir ou reprendre le pâturage ou la fauche
<b>Pelouse semi sèche*</b>	261 ha	Embroussaillage lié au sous-pâturage	Maintenir le pâturage ou la fauche
<b>Pelouse sur affleurements rocheux* (2 habitats)</b>	19 ha	Embroussaillage lié au sous-pâturage	Maintenir le pâturage
<b>Sites d'orchidées remarquables*</b>	36 ha	Embroussaillage lié au sous-pâturage ou à l'abandon	Maintenir ou reprendre le pâturage et la fauche
<b>Lande à genévrier*</b>	5,4 ha	Fermeture par boisement	Stopper le boisement
Prairie de fauche de montagne	81 ha	Arrêt de la fauche ou intensification des pratiques	Poursuivre la fauche tardive avec une faible fertilisation
<b>Total pelouses</b>	<b>428 ha</b>		
<b>Milieux humides</b> (0,2 % des surfaces d'habitat)			
Mare à Chara	0,4 ha	Comblement par manque d'entretien	Curer et clôturer les mares
<b>Tourbière haute active*</b>	0,5 ha	Fermeture par épicéas	Coupe des jeunes épicéas
Bas marais	1,5 ha	Reboisement et comblement naturels	Débroussailler et préserver l'apport d'eau
<b>Total zones humides</b>	<b>2,4 ha</b>		
<b>Milieux forestiers</b> (64 % des surfaces d'habitat)			
Hêtraie sèche	537 ha	Enrésinement, homogénéisation des essences et des structures, coupes rases	Poursuivre la non exploitation de certaines forêts, favoriser la diversité des essences feuillus et des âges des peuplements
Hêtraie fraîche	258 ha		
Hêtraie acidiphile	161 ha		
<b>Forêt de pin à crochet*</b>	0,5 ha	Fermeture par le feuillu	Supprimer les feuillus
Châtaigneraie	7 ha	Plantation d'Epicéas	Eliminer l'épicéa
<b>Total milieux forestiers</b>	<b>963 ha</b>		
<b>Milieux rupestres</b> (7,8 % des surfaces d'habitat)			
Falaises calcaires	116 ha	Développement des activités sportives	Maintenir le rôle de refuge pour certaines espèces par la sensibilisation des pratiquants
Grottes			

<b>Total milieux rupestres</b>	<b>116 ha</b>		
<b>TOTAL habitats Natura</b>	<b>1509 ha</b>		

11 espèces d'intérêt communautaire sont connues :

<b>Espèces</b>	<b>Etat population</b>	<b>Menaces</b>	<b>Objectifs de gestion</b>
<b>Laineuse du Prunelier</b>	Connue au Petit Salève	Elimination des pruneliers dans les pelouses sèches, boisement de ces sites	Maintenir quelques bosquets de pruneliers lors des travaux de débroussaillage
Chauve-souris : <b>Grand Murin</b> <b>Murin Bechstein</b> <b>Grand Rhinolophe</b> <b>Petit Rhinolophe</b> <b>Barbastelle</b>	Connues anciennement dans 5 grottes du Salève	Fermeture des zones de chasse : pelouses, lisières, clairières, mares	Maintenir le pâturage ou la fauche, entretien et création de clairières, de mares Mise à jour des connaissances
<b>Triton crêté</b>	Connu anciennement au pied du Salève	Fermeture des mares au pied du Salève	Créer et entretenir et mettre en lumière les mares de basse altitude
<b>Crapaud sonneur</b>	Connu en plusieurs sites du Salève	Comblement des mares en forêt et alpage	Entretien et créer des mares en forêt et alpages
<b>Sabot de Vénus</b>	3 stations < 30 pieds	Fermeture des milieux forestiers	Eclaircir la forêt sur les sites à Sabot de Vénus
<b>Buxbaumie verte</b>	Une citation	Suppression du bois mort en sous-bois	Maintenir des résineux et du bois mort au sol
<b>Le lynx boréal</b>	Régulier	Infrastructures routières, braconnage	Maintenir les habitats favorables à ses proies

Notons que beaucoup d'autres espèces animales et végétales utilisent les milieux naturels du Salève :

- parmi les 39 mammifères connus au Salève les chauves-souris compte 11 espèces soit le 1/3 des espèces connues en France.
- 84 oiseaux nicheurs dont 13 d'intérêt communautaire (directive oiseaux)
- 8 reptiles et amphibiens
- parmi les invertébrés notant 669 espèces de papillons
- 800 espèces de plantes sur les 2400 que compte la Suisse et sur 4500 pour la France sont connues au Salève.

Bien que le Salève ait été une montagne très étudiée ces chiffres sous-estiment les richesses naturelles du Salève.

## **LE DOCUMENT D'OBJECTIFS**

- Document de planification des actions
- Document de cadrage => Évaluation tous les 5 ans
- Validé par le comité de pilotage
- Approuvé par le préfet
- Le DOCOB se compose : d'un rapport de présentation, des objectifs, des mesures de gestion, de cahiers des charges types, de la charte Natura 2000 et des modalités de suivi.

## **MESURES DE GESTION CONTRACTUELLES PROPOSEES POUR LE SITE DU SALEVE**

Les pratiques passées et actuelles ont permis d'amener jusqu'à nous cette biodiversité. **Des mesures incitatives basées sur le volontariat** visent à poursuivre ses bonnes pratiques.

En effet, pour conserver les habitats et les espèces présentées, des mesures de gestion des milieux sont proposées. Il s'agit de cahier des charges qui permettront la signature d'un contrat entre **un propriétaire ou un exploitant volontaire et l'Etat**. Moyennant une aide financière, des travaux seront réalisés pour garder ces habitats dans un bon état.

### **1/ Stopper la fermeture et la banalisation des milieux ouverts**

Habitats concernés : pelouses sèches, sites d'orchidées, lande à génévrier et prairies de fauche

Espèces concernées : laineuse du prunelier, Grand Murin, Petit et Grand Rhinolophe

Objectifs :

- Maintien des zones ouvertes par le pâturage ou la fauche
- Recul des zones colonisées par les ligneux (intervention mécanique ou manuel)

Mesures pour des milieux non-agricoles :

- Chantiers lourds de restauration de milieux ouverts : 15,6 ha
- Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger : 16,2 ha

Mesures pour des milieux agricoles (MAET):

- Gestion pastorale : 353 ha

### **2/ Maintenir une forêt riche en diversité végétale et en structures forestières**

Habitats concernés : Hêtraies, châtaigneraie, forêt de pin à Crochet

Espèces concernées : Sabot de Vénus, Buxbaumie verte, Barbastelle, Murin de Bechstein, Lynx

Objectifs :

- Irrégularisation des peuplements forestiers
- Maintien des essences forestières caractéristiques

Mesures :

- Création et/ou rétablissement des clairières ou de landes dans des peuplements forestiers 4,42 ha
- Création ou rétablissement des mares forestières : 17 mares
- Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable : 3,5 ha
- Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeux de production 1,3 ha
- Investissements visant à informer les usagers de la forêt 3 panneaux

### **3/ Conserver la valeur écologique et hydrologique des zones humides**

Habitats concernés : Tourbière haute active, bas marais et mare à Chara.

Espèces concernées : Crapaud sonneur, triton crêté et chauve-souris.

Objectif : Restauration des zones humides, lutte contre leur atterrissement

Mesures :

- Chantiers lourds de restauration de milieux ouverts : 1 ha
- Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger : 1,7 ha
- Création ou rétablissement des mares forestières : voir plus haut

### **4/ Conserver le caractère naturel et le rôle de refuge des falaises et des grottes**

Habitats concernés : Falaises calcaires et grottes

Espèces concernées : Chauve-souris, Pins à Crochet, rapaces

Objectif : Sensibilisation des usagers

---

## MESURES DE SUIVI ET D'ANIMATION DU DOCOB

---

### **Inventaires naturalistes**

La connaissance de certaines espèces d'intérêt communautaires est ancienne et mériterait d'être mise à jour pour évaluer l'état de conservation des populations et orienter la gestion. D'autre part un certain nombre d'autres habitats d'intérêt communautaires semblent avoir échappés aux naturalistes : friches à molinie, forêts de ravins, ruisseaux à tuf. Ces habitats doivent être inventoriés pour être intégrés au DOCOB 2014-2018 :

**Inventaires faunistiques nécessaires** : Chauve-souris, Laineuse du Prunelier, Triton crêté et crapaud sonneur

**Inventaire flore** : Sites d'orchidées remarquables, Buxbaumie verte,

**Inventaire habitats** : Forêt de ravins, zones à Molinie, ruisseau à Tuf, et d'autres...

### **Suivi des mesures de gestion**

Il s'agit d'évaluer l'impact des mesures mise en place sur l'état de conservation des habitats et des espèces visées. Cela nécessite souvent de réaliser un état initial de la zone avant intervention et ensuite de suivre cette même zone plusieurs années après les travaux :

**Suivi des milieux ouverts** : pelouses, landes, prairies, clairières forestières et sites d'orchidées

**Suivi des milieux humides** : mares, tourbières et marais

**Suivi des milieux forestiers** : châtaigneraie et forêt de Pin à crochets

**Suivi des espèces** : Sabot de vénus, Buxbaumie verte, Triton crêté, crapaud sonneur, chauve-souris et Lynx

### **Animation du site Natura 2000**

L'opérateur, Syndicat Mixte du Salève, assisté de l'ONF en forêts publiques, de la chambre d'Agriculture et la SEA 74 doivent inciter les propriétaires et/ou les exploitants à signer contrat Natura 2000 ou MAET. Ceci nécessite du temps d'animation, de communication de rencontres, réunions et contact divers. D'autre part une information et une sensibilisation du grand public et des usagers doit être faite notamment pour concilier les activités de loisirs avec la conservation des milieux et espèces visés.

## **CHARTRE NATURA 2000**

---

Ce document annexé au DOCOB doit être signé lors de la signature de contrats Natura 2000. Il peut l'être par toute autre personne ou association volontaires. Il liste des engagements non-rémunérés donnant droit à exonération d'impôts foncier sur le non-bâti.

**Engagement 1** : Ne pas retourner les prairies et pelouses

**Engagement 2** : Conserver les éléments ponctuels rocheux dans les milieux ouverts

**Engagement 3** : Lors de reboisement choisir des essences autochtones, selon la liste jointe en annexe II, et si possible, de provenance locale

**Engagement 4** : Lors d'opération de régénération, le couvert forestier devra se composer au minimum de 60% de feuillus

**Engagement 5** : Dans le cas de coupes rases, ou de coupes de régénération, limiter la surface d'exploitation à un demi hectare et laisser au moins cinq années entre deux coupes contiguës

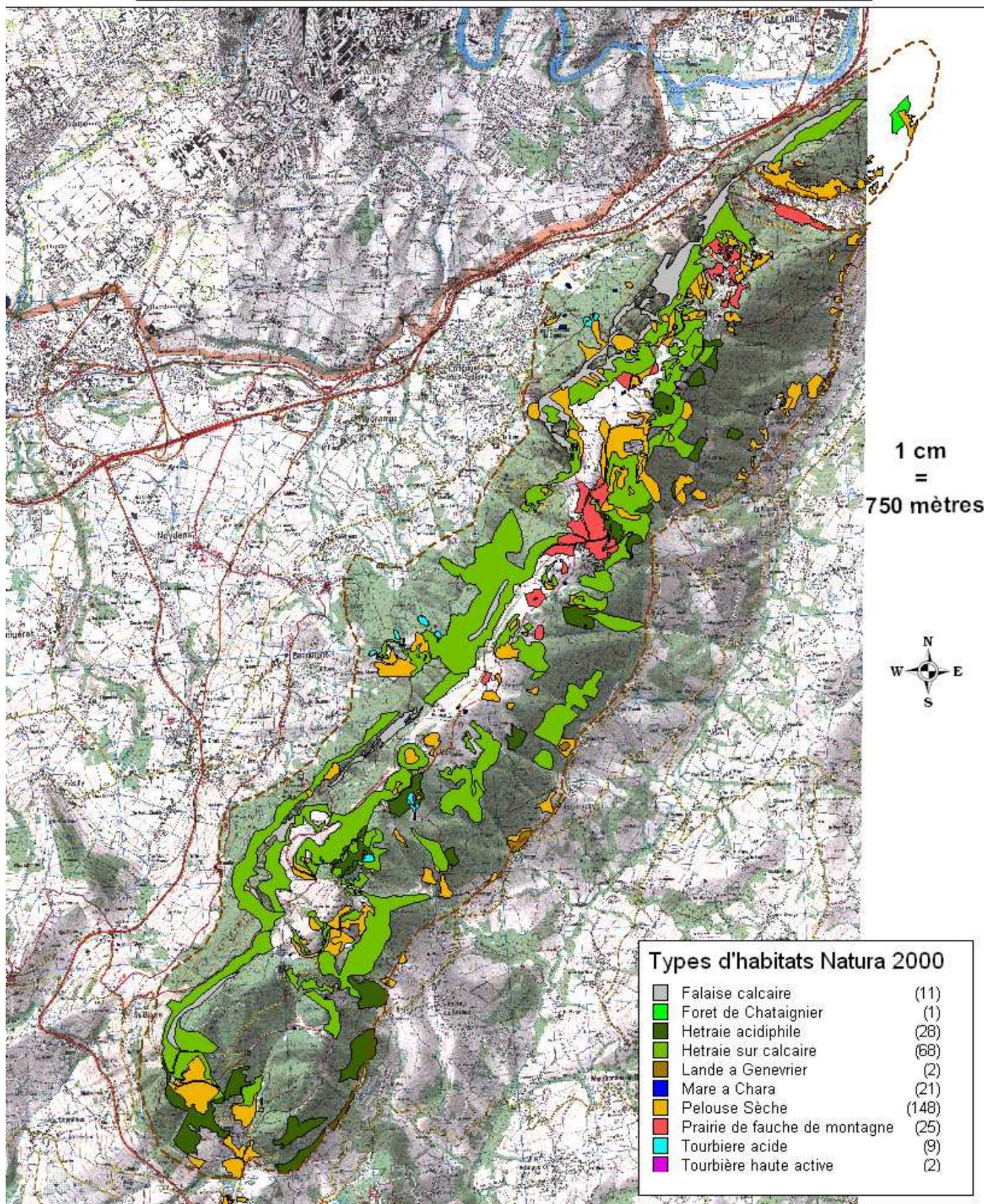
**Engagement 6** : Poursuivre la non intervention dans les peuplements à forte naturalité pour lesquels les aménagements ou plan simple de gestion forestiers en vigueur à la date de signature de la charte prévoient la non exploitation

**Engagement 7** : Ne pas combler ou artificialiser les mares

Engagement 8 : Ne pas engager de travaux de drainage dans les milieux humides

Engagement 9 : En cas de création ou de restauration d'équipements de loisirs ou de sports de pleine nature, d'organisation d'une manifestation soumise à autorisation, recueillir l'avis du président du comité de pilotage.

# Carte des habitats d'intérêt communautaire au Salève



## PARTIE 6 : SYNTHÈSE DES COÛTS DE GESTION ET DE SUIVI DES ACTIONS DU DOCOB

Code	MESURES	COÛTS					
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
<b>Mesures de gestion milieux non agricoles et non forestiers</b>							
A32301P	Chantiers lourds de restauration de milieux ouverts	39 440,00	13200,00	7140,00	4200,00	4200,00	68180,00
A32305	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger		3200,00	23530,00	7500,00	9000,00	43230,00
<b>Mesures de gestion pour les milieux agricoles</b>							
HERBE 09	Gestion pastorale	11 130,00	22260,00	22260,00	22260,00	22260,00	100170,00
<b>Mesures de gestion pour les milieux forestiers</b>							
F22701	Création et/ou rétablissement de clairières ou de landes dans les peuplements forestiers	3600,00	9440,00	4490,00	4820,00	4490,00	26840,00
F22702	Création et/ou rétablissement de mares forestières		4700	3000,00	2700,00	1200,00	11700,00
F22711	Chantier d'élimination d'une espèce indésirable	12000,00	2000,00		1000,00		15 000,00
F22705	Travaux de marquage, d'abattage sans enjeux de production		6000,00	4500,00	3000,00	2000,00	15500,00
F22714	Investissement visant à informer les usagers de la forêt	1900,00	3800,00				5700,00
	<b>Total mesures de gestion</b>	<b>68070,00</b>	<b>64000,00</b>	<b>64920,00</b>	<b>44880,00</b>	<b>43150,00</b>	<b>286 320,00</b>
<b>Mise à jour des connaissances des habitats et espèces d'intérêt communautaires</b>							
Inv001	Inventaire chiroptères	11 130,00	9240,00	10500,00			30870,00
Inv002	Autres espèces animales	3000,00	3600,00				6600,00
Inv003	Inventaires flore		2100,00	1500,00	2100,00		5700,00
Inv004	Inventaires autres habitats d'intérêt communautaire			3600,00	2100,00	2100,00	7800,00
<b>Suivi des mesures de gestion</b>							
Sui001	Suivi des mesures de gestion	4200,00	4600,00	4800,00	5800,00	6400,00	25800,00
<b>Animation du DOCOB</b>							
Sui002	Animation du DOCOB pour signature contrats	10000,00	10000,00	10000,00	10000,00	10000,00	50000,00
	<b>Total mesures de suivi</b>	<b>28330,00</b>	<b>29540,00</b>	<b>30400,00</b>	<b>20000,00</b>	<b>18500,00</b>	<b>126770,00</b>
	<b>TOTAL DOCOB 2009-2013</b>	<b>96400,00</b>	<b>93540,00</b>	<b>95320,00</b>	<b>64880,00</b>	<b>61650,00</b>	<b>413090,00</b>

Financements : 50 % Europe et 50 % Etat